

# LES MEES LA CHAÎNE DE ROCHERS DITE DES PENITENTS

Alpes de Haute-Provence

15

Site Classé

## CONTEXTE REGLEMENTAIRE

### Site classé

Arrêté du 12 mai 1941

### Autres mesures de protection concernant le site

- Hotel de Crose et le portail Saint-Félix Inventaire des Monuments Historiques : 21 février 1989

### Propriété

Copropriété  
Etat (min. de l'agriculture)  
Commune

### Autres protections au titre des sites sur la commune

Aucune

### Superficie

27 ha environ



## COMPOSANTES DU SITE

### Motivation de la protection

Située au contact de la confluence Bléone-Durance, la chaîne dite des «pénitents» est constituée par un épais affleurement du poudingue du plateau de Valensole que l'érosion a façonné en une succession de «cônes» dont la forme évoque les cheminées de fées. Selon la légende locale, ces pénitents sont des moines pétrifiés sur place par une punition divine infligée en raison des regards impudiques portés sur un cortège de jeunes esclaves.

L'ensemble, singulier, s'étire sur environ 2,5km et certains rochers atteignent 100m de haut. Ce monument naturel très spectaculaire entretient de plus une relation étroite avec la silhouette du joli village provençal des Mées (les bornes) qui lui doit son nom.

## Etat actuel

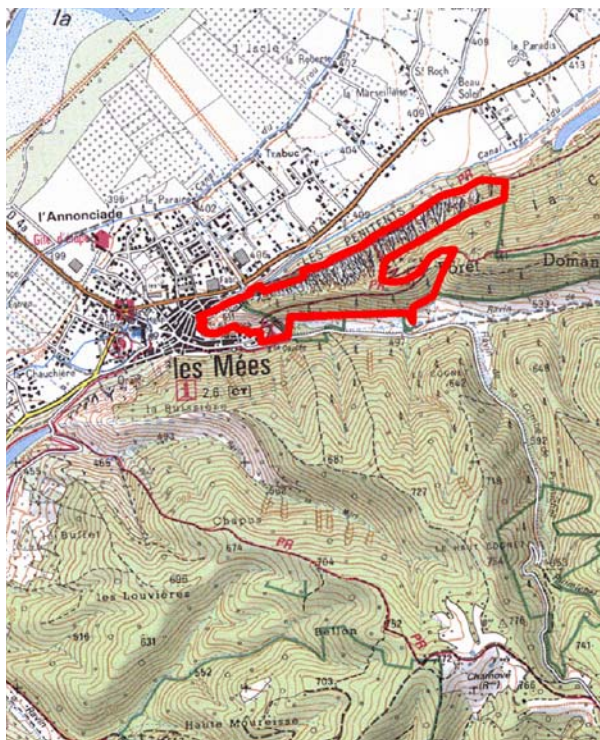
Ce site naturel insolite et quasi immuable constitue avec les sites perchés de Lurs, Ganagobie et la citadelle de Sisteron l'un des grands événements paysagers de l'itinéraire du val de Durance à partir de l'autoroute des Alpes. Leur éclairage à la nuit tombée est particulièrement spectaculaire.

## Observations

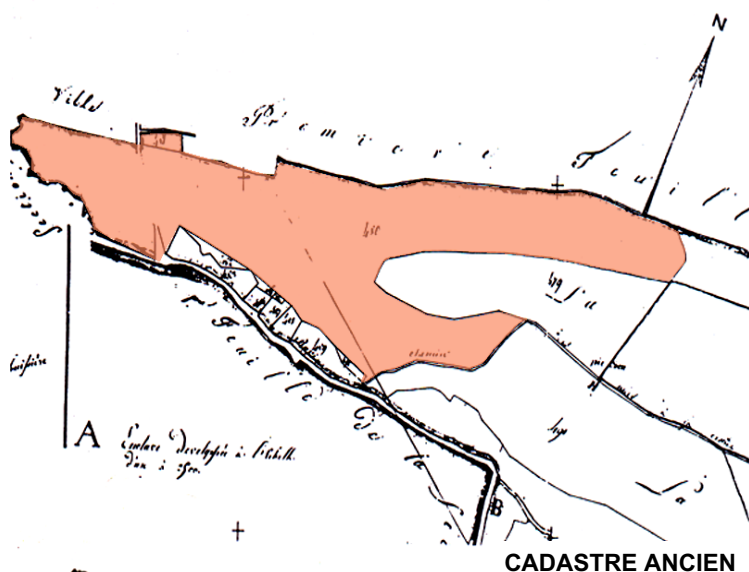
Le périmètre de classement apparait comme minimaliste si l'on considère la notoriété du monument naturel ainsi que l'importance de certaines perspectives et des collines boisées qui l'environnent.

## LOCALISATION ET PERIMETRE

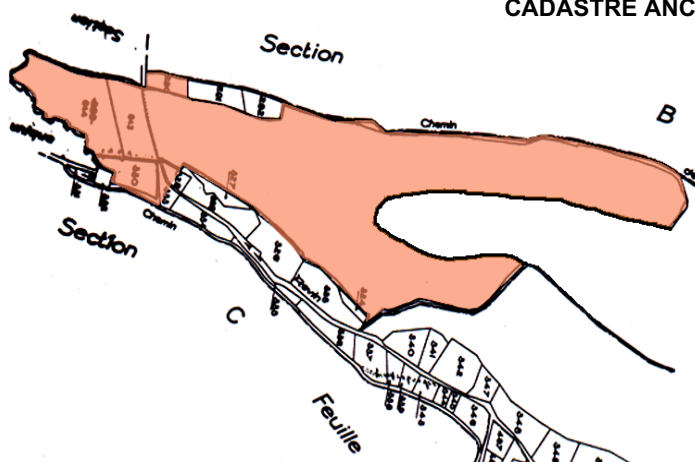
La chaîne de rochers dite "des pénitents" située aux Mées, parcelle cadastrale 480 section B appartenant à l'Etat français - Ministère de l'Agriculture, pour une surface de 23 ha 45 a 05 ca, et à la Commune pour une surface de 3 ha 14 a 15 ca.  
(Arrêté du 12 mai 1941)



SITUATION



CADASTRE ANCIEN



CADASTRE ACTUEL

 Périmètre du Site Classé